

## SECTION 1 : Identification

### 1.1. Identification

Formulation du produit : Mélange  
Appellation commerciale : Traxodent® Gel AlCl

### 1.2. Utilisation recommandée et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/du mélange : Gel hémostatique transparent  
Restrictions d'utilisation : Réserve à un usage professionnel

### 1.3. Fournisseur

Fabricant :  
Inter-Med, Inc.  
2200 South Street  
Racine, WI 53404  
T : +1-262-636-9755

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

800-424-9300 (Amérique du Nord) / +1 (703) 527-3887 (International)

## SECTION 2 : Identification du ou des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US

Corrosion/irritation cutanée de catégorie 1 : Provoque de graves brûlures cutanées et de graves lésions oculaires  
Lésion oculaire/irritation oculaire grave de catégorie 1 : Provoque des lésions oculaires graves

### 2.2. Éléments de l'étiquette du SGH, y compris les mises en garde

Étiquetage du SGH aux États-Unis

Pictogrammes de dangers (SGH aux É.-U.) :



Mot d'avertissement (SGH aux É.-U.)

: Danger

Déclarations de danger (SGH aux É.-U.)

: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Mises en garde (SGH aux É.-U.)

: Ne pas respirer le brouillard, les émanations.  
Se laver soigneusement les mains après manipulation.  
Porter une protection oculaire et des gants de protection.  
En cas d'ingestion : rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.  
En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON  
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.  
Garder sous clef.  
Éliminer le contenu/contenant dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.

### 2.3. Autres dangers qui ne font pas partie de la classification

Aucune information supplémentaire disponible

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH aux É.-U.) :

Sans objet

## SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Sans objet

# Traxodent<sup>®</sup> Gel AlCl

## Fiche de données de sécurité

### 3.2. Mélanges

Nom	Identifiant de produit	%	Classification SGH-US
Chlorure d'aluminium, hexahydraté	(N° CAS) 7784-13-6	26.6	Corrosion cutanée. 1B, H314; Lésions oculaires 1, H318

Texte intégral des classes de risque et des déclarations de danger : voir la section 16

## Section 4 : Premiers soins

### 4.1. Description des premiers secours

- Mesures de premiers secours après l'inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Administrer une respiration artificielle au besoin. En cas de malaise, consulter un médecin.
- Mesures de premiers secours après un contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Consulter un médecin sans tarder.
- Mesures de premiers secours après un contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire pendant 20 à 30 minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
- Mesures de premiers secours après l'ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)

- Symptômes/effets après l'inhalation : L'inhalation de gouttelettes ou d'aérosols en suspension dans l'air peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/effets après un contact avec la peau : Provoque des brûlures graves.
- Symptômes/effets après un contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.
- Symptômes/effets après l'ingestion : Peut provoquer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

### 4.3. Consultation médicale immédiate et traitement spécifique, le cas échéant

Traiter symptomatiquement.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre les incendies

### 5.1. Moyens d'extinction adaptés (et inadaptés)

- Produits extincteurs appropriés : Pulvérisateur d'eau. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
- Produits extincteurs inappropriés : Aucun connu.

### 5.2. Dangers spécifiques liés au produit chimique

- Risque d'incendie : À la combustion, forme : des oxydes de carbone (CO et CO<sub>2</sub>).
- Risque d'explosion : Aucun risque d'explosion directe.

### 5.3. Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie chimique.
- Protection pendant la lutte contre les incendies : Ne pas tenter d'agir sans un équipement de protection approprié. Appareil de protection respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour le personnel qui n'est pas du personnel d'urgence

- Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle tel que requis. Pour plus d'informations, consulter la section 8 : « Contrôle de l'exposition et équipement de protection individuelle ».
- Procédures d'urgence : Évacuer le personnel inutile.

#### 6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

- Équipement de protection : Ne pas tenter d'agir sans un équipement de protection approprié. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

### 6.2. Précautions environnementales

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Absorber les déversements avec des solides inertes, comme de l'argile ou de la terre de diatomée, dès que possible. Recueillir les déversements.

Autres informations : Éliminer les matériaux ou les résidus solides sur un site autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, consulter la section 8 : « Contrôle de l'exposition et équipement de protection individuelle ». Pour l'élimination des résidus, consulter la section 13 : « Données sur l'élimination »

# Traxodent<sup>®</sup> Gel AlCl

## Fiche de données de sécurité

### SECTION 7 : Manipulation et entreposage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire : Assurer une bonne ventilation de l'espace de travail. Porter un équipement de protection individuelle.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Toujours se laver les mains après avoir manipulé le produit.  
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.

#### 7.2. Conditions d'un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder au frais.  
Matières incompatibles : Acides forts, bases fortes et oxydants forts.

### SECTION 8 : Contrôle de l'exposition et équipement de protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Chlorure d'aluminium, hexahydraté (7784-13-6)
Sans objet

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation de l'espace de travail. Des fontaines de lavage oculaire d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle.  
Contrôles de l'exposition environnementale : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipement de protection individuelle

Équipement de protection des mains :  
Gants de protection imperméables  
Équipement de protection des yeux :  
Lunettes de sécurité avec écrans latéraux  
Protection de la peau et du corps :  
Vêtements de protection à manches longues

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Gel  
Aspect : gel.  
Couleur : Transparent  
Odeur : Inodore  
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible  
pH :  $\approx 1$   
Point de fusion : Aucune donnée disponible  
Point de congélation : Aucune donnée disponible  
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible  
Point d'éclair : Aucune donnée disponible  
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1) : Aucune donnée disponible  
Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet.  
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible  
Densité de vapeur relative à 20 °C : Aucune donnée disponible  
Densité relative : Aucune donnée disponible  
Solubilité : Aucune donnée disponible  
log Po<sub>c</sub> : Aucune donnée disponible  
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible  
Température de décomposition : Aucune donnée disponible  
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

# Traxodent<sup>®</sup> Gel AlCl

## Fiche de données de sécurité

---

Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosibilité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun connu.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes et oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu à température ambiante. À la combustion, forme : des oxydes de carbone (CO et CO<sub>2</sub>).

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

### 11.1. Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (dermique)	: Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Corrosion/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH : ≈ 1
Lésion/irritation oculaire grave	: Provoque des lésions oculaires graves. pH : ≈ 1
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagenicité des cellules germinales	: Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	: Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	: Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Risque d'inhalation	: Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Voies d'exposition probables	: Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau et les yeux.
Symptômes/effets après l'inhalation	: L'inhalation de gouttelettes ou d'aérosols en suspension dans l'air peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après un contact avec la peau	: Provoque des brûlures graves.
Symptômes/effets après un contact avec les yeux	: Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après l'ingestion	: Peut provoquer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

# Traxodent® Gel AlCl

## Fiche de données de sécurité

### SECTION 12 : Renseignements écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologique - générale : Les effets environnementaux de ce matériau n'ont pas été testés.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information supplémentaire disponible

#### Potentiel de bioaccumulation

Aucune information supplémentaire disponible

#### Mobilité dans les sols

Aucune information supplémentaire disponible

#### Autres effets indésirables

Aucune information supplémentaire disponible

### SECTION 13 : Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/contenant conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.

### SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Département des Transports des États-Unis (DOT)

Conformément au DOT

Description du document de transport

: Liquides corrosifs UN1760, n.s.a. (chlorure d'aluminium, hexahydraté), 8, II UN-

N° (DOT)

: UN1760

Désignation officielle pour le transport (DOT)

: Liquides corrosifs, n.s.a.  
Chlorure d'aluminium, hexahydraté

Classe (DOT)

: 8 - Classe 8 - Substances corrosives 49 CFR 173.136

Groupe d'emballage (DOT)

: II - Danger moyen

Mentions de danger (DOT)

: 8 - Substances corrosives



Emballage non en vrac du DOT (49 CFR 173.xxx)

: 202

Emballage en vrac du DOT (49 CFR 173.xxx)

: 242

Dispositions spéciales du DOT (49 CFR 172.102)

: B2 - les cuves MC 300, MC 301, MC 302, MC 303, MC 305, MC 306 et DOT 406 ne sont pas autorisées. IB2 - cuves en vrac intermédiaires autorisées : métal (31A, 31B et 31N); plastique rigide (31H1 et 31H2); composite (31HZ1). Exigence supplémentaire : Seuls les liquides dont la pression de vapeur est inférieure ou égale à 110 kPa à 50 °C (1,1 bar à 122 °F) ou à 130 kPa à 55 °C (1,3 bar à 131 °F) sont autorisés.

T11 - 6 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)

TP2 - a. Le degré maximal de remplissage ne doit pas dépasser le degré de remplissage déterminé par ce qui suit : (image) Où : tr est la température moyenne maximale du liquide en vrac pendant le transport, tf est la température en degrés Celsius du liquide pendant le remplissage, et a est le coefficient moyen d'expansion cubique du liquide entre la température moyenne du liquide pendant le remplissage (tf) et la température moyenne maximale du liquide en vrac pendant le transport (tr), les deux étant exprimées en degrés Celsius. b. Pour les liquides transportés dans des conditions ambiantes, il est possible de calculer à l'aide de la formule suivante : (image) Où : d15 et d50 sont les densités (en unités de masse par unité de volume) du liquide à 15 °C (59 °F) et 50 °C (122 °F), respectivement. TP27 - Une cuve portative ayant une pression de test minimale de 4 bars (400 kPa) peut être utilisée à condition que la pression de test calculée soit inférieure ou égale à 4 bars en fonction de la pression de service maximale admissible de la matière dangereuse, telle que définie dans 178.275 de ce sous-chapitre, où la pression de test est 1,5 fois la pression de service maximale admissible.

# Traxodent<sup>®</sup> Gel AlCl

## Fiche de données de sécurité

---

Exceptions d'emballage du DOT (49 CFR 173.xxx)	: 154
Limites de quantité du DOT pour le transport aérien/ferroviaire de passagers (49 CFR 173.27)	: 1 L
Limites de quantité du DOT pour les aéronefs-cargos uniquement (49 CFR 175.75)	: 30 L
Emplacement d'arrimage sur le navire du DOT	: B - (i) Le matériau peut être arrimé « sur le pont » ou « sous le pont » sur un navire de charge et sur un bateau de passagers transportant un nombre limité à 25 passagers, ou un passager par section de 3 m de la longueur totale du navire (selon la plus grande éventualité); et (ii) « sur le pont uniquement » sur les bateaux de passagers dans lesquels le nombre de passagers spécifié au paragraphe (k)(2)(i) de cette section est dépassé.
Autre critère d'arrimage sur le navire du DOT	: 40 - Arrimer « à l'écart des espaces habitables »
Numéro du guide d'intervention d'urgence (ERG)	: 154
Autres informations	: Aucune information complémentaire disponible.
Transport des marchandises dangereuses	
Description du document de transport N° (TMD)	: LIQUIDE CORROSIF UN1760, N.S.A. (chlorure d'aluminium, hexahydraté), 8, II UN-UN1760
Désignation officielle pour le transport (Transport des marchandises dangereuses)	: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Classes de risques principaux du TMD	: 8 - Classe 8 - Substances corrosives
Groupe d'emballage	: II - Danger moyen
Dispositions spéciales du TMD	: 16 - (1) Le nom technique d'au moins une des substances les plus dangereuses qui contribuent principalement au danger ou aux dangers posés par les marchandises dangereuses doit être indiqué, entre parenthèses, sur le document d'expédition suivant la désignation pour le transport conformément à la clause 3.5(1)(c)(ii)(A) de la Partie 3 (Documentation). Le nom technique doit également être indiqué, entre parenthèses, sur un petit moyen de confinement ou sur une étiquette suivant la désignation pour le transport conformément aux sous-sections 4.11(2) et (3) de la Partie 4 (Marquages de sécurité des marchandises dangereuses). (2) Malgré la sous-section (1), le nom technique des marchandises dangereuses suivantes n'est pas requis sur un document d'expédition ou sur un petit moyen de confinement lorsque la loi canadienne pour le transport domestique ou une convention internationale pour le transport international interdit la divulgation du nom technique : (a) UN1544, SELS D'ALCALOÏDES, SOLIDES, N.S.A. ou ALCALOÏDES, SOLIDES, N.S.A.; (b) UN1851, MÉDICAMENT, LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A.; (c) UN3140, SELS D'ALCALOÏDES, LIQUIDES, N.S.A. ou ALCALOÏDES, LIQUIDES, N.S.A.; (d) UN3248, MÉDICAMENT, LIQUIDE, INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.; ou (e) UN3249, MÉDICAMENT, SOLIDE, TOXIQUE, N.S.A. Un exemple au Canada est la « Loi sur les aliments et drogues ». (3) Malgré la sous-section (1), le nom technique des produits dangereux suivants ne doit pas être indiqué sur un petit moyen de confinement : (a) UN2814, SUBSTANCE INFECTIEUSE, AFFECTANT LES HUMAINS; ou (b) UN2900, SUBSTANCE INFECTIEUSE, AFFECTANT LES ANIMAUX. SOR/2014-306
Limite d'explosivité et indice de quantité limitée	: 1 L
Indice des véhicules routiers transportant des passagers ou des véhicules ferroviaires transportant des passagers	: 1 L
Transport maritime	
Description du document de transport (IMDG) N° (IMDG)	: LIQUIDE CORROSIF UN1760, N.S.A. (chlorure d'aluminium, hexahydraté), 8, II UN-1760
Désignation officielle pour le transport (IMDG) Classe (IMDG)	: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. : 8 - Substances corrosives
Groupe d'emballage (IMDG)	: II - substances présentant un danger moyen

# Traxodent<sup>®</sup> Gel AlCl

## Fiche de données de sécurité

### Transport aérien

Description du document de transport (IATA)	: Liquide corrosif UN1760, n.s.a. (chlorure d'aluminium, hexahydraté), 8, II UN-
N° (IATA)	: 1760
Désignation officielle pour le transport (IATA)	: Liquide corrosif, n.s.a.
Classe (IATA)	: 8 - Substances corrosives
Groupe d'emballage (IATA)	: II - Danger moyen

## SECTION 15 : Renseignements sur la réglementation

### Réglementations fédérales des États-Unis

Aucune information supplémentaire disponible

### Réglementations internationales CANADA

Aucune information supplémentaire disponible

### Réglementations de l'UE

Aucune information supplémentaire

disponible Réglementations nationales

Chlorure d'aluminium, hexahydraté (7784-13-6)
Répertorié dans l'AICS (Inventaire australien des substances chimiques)
Répertorié dans l'IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)
Répertorié dans le NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)
Répertorié dans le PICCS (Inventaire philippin des substances et des produits chimiques)
Répertorié dans le TCSI (Inventaire taïwanais des substances chimiques)

### Réglementations de l'État américain

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 16 : Autres informations

selon le registre fédéral / vol. 77, n° 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Date de révision : 5 août 2025 Rév. 1

Texte intégral des phrases H :

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves

FDS aux États-Unis (norme de communication des dangers du SGH de 2012)

Les renseignements contenus dans ce document sont basés sur nos connaissances actuelles. Cependant, ils ne constitueront pas une garantie pour toute caractéristique particulière du produit et n'établiront pas une relation contractuelle légalement valide. Premier Dental Products Company n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, et n'assume aucune responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité des renseignements contenus dans le présent document. Premier Dental Products Company invite les personnes recevant cette information à déterminer sa pertinence pour leur application particulière.